

# REEMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LEVASSEUR

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2024-52

Date limite de remise des plis

**23 / 05 / 2024 à 12 heures 00**

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Mairie d'Évry-Courcouronnes

Direction générale des services techniques

Adresse : Mairie d'Évry-Courcouronnes  
Hôtel de Ville  
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen  
Évry-Courcouronnes  
91000 EVRY CEDEX  
Téléphone : 01 60 91 63 98  
Courriel : marches-publics@evrycourcouronnes.fr  
Télécopie : 01 60 77 11 46  
Site internet : <http://www.evrycourcouronnes.fr>

La personne en charge du dossier est : Madame Rébéca MVOU

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LEVASSEUR**

Code CPV	Libellé CPV
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45261210-9	Travaux de couverture

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LEVASSEUR
 Acheteur	Mairie d'Évry-Courcouronnes
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Sur le territoire d'Évry-Courcouronnes
 Délai	6 mois
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Fermes
 Nature des prix	Prix forfaitaires
Mois (0)	Mois de remise de la dernière offre

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- Cadre du mémoire technique à compléter
- Guide Bâtiment & santé de la Ville
- Plan de l'Ecole élémentaire LEVASSEUR
- DPGF : Décomposition du prix global et forfaitaire
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

**Dates et horaires : mardi 7 mai 2024 à 9h 00 / Personne à contacter : David COIGNET – Tel : 01 64 97 48 49 / mail : [david.coignet@evrycourcouronnes.fr](mailto:david.coignet@evrycourcouronnes.fr)**

**Dates et horaires : lundi 13 mai 2024 à 9 h 00 / Personne à contacter : François BRAULT – Tel : 0627026063 / [francois.brault@evrycourcouronnes.fr](mailto:francois.brault@evrycourcouronnes.fr)**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel dans la plateforme.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### Attention

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur (<https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>). Les libellés des dossiers et des fichiers ne doivent pas contenir de caractères spéciaux ou d'accents.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

#### ■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Pouvoir	<i>Fournir le pouvoir nommant la personne dument habilitée à engager juridiquement la société.</i>
<b>Autres justificatifs</b>	
Attestation de visite de lieux	<i>La société doit remettre l'attestation de visite de lieux datée et signée par le chargé d'opérations.</i>
Certificats (NOTI 2)	<i>Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux (NOTI1 disponible sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/imprimes_noti/noti1.rtf">http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/imprimes_noti/noti1.rtf</a>)</i>
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf">http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf</a>)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur <a href="http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf">http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf</a>)</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'examen des candidatures portera sur les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété
CCAP	Cahier des clauses administratives particulières
DPGF	Décomposition du Prix global et forfaitaire dûment complété (version <b>EXCEL et PDF</b> )
CCTP	Cahier des clauses techniques particulières
Cadre du mémoire technique	<p>Cadre du Mémoire technique comprenant les éléments indiqués à l'article 4 « Valeur technique » du présent Règlement de consultation <b>complété</b></p> <p><b>Le candidat devra obligatoirement répondre sur le cadre de mémoire technique se trouvant dans le DCE.</b></p> <p><b>Toute information non répertoriée dans le cadre du mémoire technique remis, ou la transmission d'un mémoire technique distinct avec l'indication de la page ou les pages à consulter ne sera pas prise en compte dans l'analyse.</b></p> <p><b>Le non-respect de cette prescription expose le soumissionnaire à voir son offre déclarée irrégulière, ou non notée sur la partie valeur technique.</b></p>
Attestation de visite	Attestation de visite signée

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

**Il est précisé que les candidats ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde au format papier ou au format physique électronique (clé USB ou CD-ROM) :**

**– Sur place contre récépissé à l'adresse suivante :**

Commune d'EVRY-COURCOURONNES  
Centre Technique Municipal de Courcouronnes

Service Commande publique  
3 rue Maryse BASTIE  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
Tél. : 01 60 91 61 73 ou 01 64 97 40 01  
Courriel : [marches-publics@evrycourcouronnes.fr](mailto:marches-publics@evrycourcouronnes.fr)

Il convient de contacter le service commande publique pour la prise d'un rendez-vous (numéros de téléphone susvisés) avant votre arrivée. **Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

**– Par voie postale, à l'adresse suivante :**

Commune d'EVRY-COURCOURONNES,  
Hôtel de Ville  
Service Commande publique  
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
Tél. : 01 69 36 66 07 ou 01 64 97 40 01

**Comportant la mention suivante : « Marché n° 2024-52 – REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GROUPE SCOLAIRE LEVASSEUR – NE PAS OUVRIR »**

L'enveloppe devra contenir les justificatifs de candidature visés à l'article R2143 3 du Code de la commande publique, et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts. Les offres transmises uniquement en tant que copie de sauvegarde (sans transmission dématérialisée sur la plateforme susvisée) seront déclarées irrégulières. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessous ne seront pas retenus. Ils devront parvenir avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Recevabilité des candidatures :

Garanties techniques, financières et professionnelles suffisantes.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	<p>La note sera attribuée par application de la formule suivante au montant de l'offre tel qu'il résulte de l'offre fixée dans l'acte d'engagement et corrélée au cadre de la DPGF :</p> <p style="text-align: center;"><b>Note = 60 X (Offre la moins-disante / offre considérée)</b></p> <p>En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.</p>
2. Valeur technique (40 %)	<p>Au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des procédures techniques de l'offre jugée sur d'adéquation au marché des produits et matériaux prévus avec présentation des fiches techniques : <b>10 points</b></li> <li>- Moyens humains et matériels dédiés au chantier jugés sur le renseignement des moyens humains durant la période des travaux préparatoires (études EXE), la réalisation du désamiantage, la réalisation de la couverture. Le candidat présentera, avec CV à l'appui, l'équipe encadrante du chantier (chargé d'affaire, conducteur de travaux, chef de chantier) ainsi que le nombre d'ouvriers moyens et un PIC de chantier - <b>10 points</b></li> <li>- Elaboration du planning de l'entreprise et avec recherche d'optimisation du délai de réalisation du chantier - <b>20 points</b></li> </ul> <p><b>Le candidat devra obligatoirement répondre sur le cadre de mémoire technique se trouvant dans le DCE.</b></p> <p><b>Toute information non répertoriée dans le cadre du mémoire technique remis, ou la transmission d'un mémoire technique distinct avec l'indication de la page ou les pages à consulter ne sera pas prise en compte dans l'analyse.</b></p> <p><b>Le non-respect de cette prescription expose le soumissionnaire à</b></p>

Critère et pondération	Descriptif
	voir son offre déclarée irrégulière, ou non notée sur la partie valeur technique.

Modalités de calcul des notes :

La note totale est notée : **Sur 100.**

### Grille d'appréciation de la valeur technique :

Note sur 10	Note sur 20	Appréciation	Justification
0	0		Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé
2	4	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
4	8	Partiellement insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
6	12	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
8	16	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification
10	20	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats ceci sans tomber dans la surqualité ou la surqualification

#### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil

acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise de leurs offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, veuillez contacter l'assistance du profil acheteur côté entreprise [support-entreprises@aws-france.com](mailto:support-entreprises@aws-france.com)

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

56, Avenue de Saint Cloud  
Versailles  
78011 Versailles  
Téléphone : 01 39 20 54 00  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Télécopie : 01 39 20 54 87  
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)